Nations Unies S/2020/2146



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mars 2020
Français
Original : anglais

Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 51 de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité, le présent rapport retrace les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo du 26 novembre 2019 au 16 mars 2020. Il rend compte des progrès accomplis dans l’exécution du mandat de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis mon rapport du 26 novembre 2019 (S/2019/905) ; donne un aperçu de l’évolution de la situation politique, notamment les progrès réalisés dans le renforcement des institutions publiques et la mise en œuvre des principales réformes de gouvernance et de sécurité ; et décrit les progrès accomplis par la Mission dans l’ajustement de ses priorités, de son dispositif et de sa présence ainsi qu’en ce qui concerne l’application d’une approche globale de la protection des civils. Il fait également état des progrès réalisés dans le transfert progressif des tâches au Gouvernement congolais, à l’équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes concernées ; donne un aperçu de la coopération entre les forces de sécurité régionales, de la constitution de la police et de la force et des progrès réalisés dans l’application des mesures prises pour améliorer les prestations de la Mission.

II. Évolution de la situation politique

2. Le Gouvernement de coalition (Cap pour le changement et Front commun pour le Congo) est resté relativement stable et pragmatique, ce qui a notamment permis l’approbation en temps voulu du budget public pour 2020. Néanmoins, plusieurs déclarations publiques très médiatisées ont continué de dénoter des tensions sous-jacentes. Pendant que certains acteurs politiques congolais accusaient les pays voisins de vouloir saper l’unité nationale, le Président, Félix Tshisekedi, a continué de participer activement aux efforts visant à améliorer le climat politique dans la région des Grands Lacs.

3. Les processus politiques ont continué de fonctionner conformément à la Constitution. Avec la mise en place des bureaux et des commissions permanentes qui restaient à créer avant la clôture de la session législative ordinaire le 15 décembre



2019, l'Assemblée nationale et le Sénat ont mené à bien leur période d'installation un an après les élections. À l'Assemblée, la plateforme du Front commun pour le Congo a obtenu la présidence de six commissions, tandis que Cap pour le changement et Lamuka, une chacun. À l'exception de quelques manifestations, l'opposition était relativement libre de s'exprimer. Le 4 février, les leaders de l'opposition, Moïse Katumbi et Jean-Pierre Bemba, sont parvenus à un consensus sur le partage du rôle de porte-parole de l'opposition à l'Assemblée nationale sur une base rotative, en commençant par M. Katumbi pour les deux premières années.

4. Une étape importante a été franchie lorsque l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi de finances 2020, qui a été promulguée par M. Tshisekedi le 31 décembre 2019. La proposition de budget de 10 milliards de dollars a été portée à 11 milliards de dollars pour mettre en œuvre le programme du Gouvernement, conformément à la vision de M. Tshisekedi. Toutefois, le montant final approuvé par l'Assemblé a été ramené à 8,2 milliards de dollars après que le Ministère des finances a publié une note, le 17 février, selon laquelle le pays ne pourrait collecter qu'environ 5,4 milliards de dollars de recettes internes, au lieu des 8,1 milliards de dollars prévus dans la loi de finances 2020.

5. Les responsables du Cap pour le changement et du Front commun pour le Congo ont réitéré à plusieurs reprises leur engagement à maintenir la cohésion au sein de la coalition. Du 25 au 28 novembre, le Front commun pour le Congo a organisé un séminaire-retraite, à l'issue duquel l'ancien Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a vivement demandé que la coalition entre le Cap pour le changement et le Front commun soit renforcée. Du 27 au 29 décembre 2019, un séminaire-retraite gouvernemental de deux jours a été organisé, au cours duquel M. Tshisekedi a indiqué que les membres de la coalition devaient dissiper leurs malentendus.

6. Malgré ces mesures, les tensions entre les partenaires de la coalition ont persisté. Au cours de sa visite à Londres, en janvier, M. Tshisekedi, a rappelé qu'il avait le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale et de démettre les ministres de leurs fonctions si sa politique était entravée. Le 21 janvier, la Présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda, a déclaré que, selon la Constitution, le Président ne pouvait dissoudre l'Assemblée nationale que si une situation de crise perdurait entre le Gouvernement et l'Assemblée, ce qui n'était pas le cas, à son avis. Sans cette condition, dissoudre l'Assemblée nationale pourrait donner lieu à un procès pour haute trahison, a-t-elle ajouté.

7. Dans les provinces, la plupart des assemblées législatives ont adopté leur budget 2020 avant la clôture de leur deuxième session ordinaire en décembre. Néanmoins, des tensions ont éclaté dans les provinces du Haut-Lomami, de l'Ituri, du Kongo-Central et du Sankuru, où les assemblées ont lancé des procédures de destitution contre leur gouverneur respectif. En réponse, le Gouvernement a convoqué une commission interministérielle le 14 janvier, à laquelle ont participé les gouverneurs, les vice-gouverneurs et les présidents et vice-présidents des assemblées des provinces concernées. Entre-temps, la Cour constitutionnelle a statué sur le cas du Gouverneur de l'Ituri déposé, Jean Bamanisa Saïdi, le réintégrant pour des raisons de procédure.

8. La période considérée a également été marquée par la résurgence des allégations de « balkanisation » faites par plusieurs acteurs politiques et représentants de la société civile, qui invoquent des plans visant à diviser le pays. Les dirigeants de Lamuka, Adolphe Muzito et Martin Fayulu, et l'influent chef religieux, le cardinal Fridolin Ambongo font partie des personnes qui allèguent que ces plans existent. Les pays voisins ont rejeté ces allégations. M. Tshisekedi et les membres du Gouvernement ont déclaré qu'il était impératif de maintenir l'unité nationale et qu'un

débat public pacifique était nécessaire pour éviter une nouvelle aggravation des tensions intercommunautaires.

9. Deux hauts responsables des services de sécurité nationale, tous deux visés par des sanctions internationales, ont fait l'objet de poursuites de la part des autorités congolaises au cours de la période considérée. Le 12 février, Kalev Mutond, ancien chef de l'Agence nationale de renseignement, a été frappé d'interdiction de quitter le territoire. Le 27 février, le général Delphin Kahimbi a été suspendu de son poste de chef du renseignement militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Il est décédé le jour d'après.

10. M. Tshisekedi a poursuivi ses efforts visant à améliorer les relations dans la région des Grands Lacs. Les 20 et 21 février, il a participé aux troisième et quatrième sommets quadripartites en compagnie des Présidents de l'Angola, du Rwanda et de l'Ouganda. Les sommets ont abouti à l'adoption de mesures concrètes visant à améliorer les relations bilatérales entre le Rwanda et l'Ouganda, notamment la libération mutuelle de prisonniers et l'engagement renouvelé de ne pas donner un appui aux groupes armés étrangers. Le 20 février, M. Tshisekedi a annoncé que le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, qui devait se tenir à Kinshasa, avait été reporté.

11. M. Tshisekedi a également participé à la trente-troisième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, les 9 et 10 février, au cours de laquelle il a été élu premier vice-président de l'organe pour 2020, avant d'accéder à la présidence en 2021. Le 18 décembre 2019, M. Tshisekedi a assisté au Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, au cours duquel il a signé le traité révisé de l'organisation et d'autres documents portant sur sa réforme institutionnelle.

12. Le Gouvernement congolais a poursuivi avec succès ses échanges avec les donateurs et les institutions multilatérales, notamment en acceptant, le 16 décembre 2019, un programme de suivi de six mois par le Fonds monétaire international. Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement s'est engagé, entre autres, à prendre des mesures pour améliorer la bonne gouvernance dans le secteur minier ; assurer la publication de nouveaux contrats dans les secteurs des mines, des hydrocarbures et de la sylviculture ; publier les audits financiers et fonctionnels des entreprises publiques avec le soutien de la Banque mondiale ; et appliquer toutes les mesures requises par le processus de validation de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

13. S'agissant de la participation politique des femmes, lors de son discours sur l'état de la nation le 13 décembre, M. Tshisekedi a indiqué qu'il importait d'accroître l'inclusion des femmes dans les institutions du pays et a loué le leadership de Mme Mabunda, à cet égard. Sur les huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale nouvellement élues, deux seront présidées par des femmes.

14. Au cours de la période considérée, la Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Leila Zerrougui, a continué d'exercer ses bons offices auprès d'acteurs politiques de tous bords, mettant l'accent sur l'exécution du nouveau mandat de la Mission en application de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité. Il s'agissait notamment de lancer des négociations stratégiques sur l'élaboration d'une stratégie de transition, qui fixerait les priorités pour le retrait de la mission. Lors de ses rencontres avec le Président, le Premier Ministre et les dirigeants politiques de la coalition au pouvoir et de l'opposition, la Représentante spéciale a déclaré que toutes les parties prenantes devaient œuvrer véritablement à la préservation de la stabilité politique actuelle. Dans

le cadre de ce nouveau mandat, elle s'est également rendue, les 10 et 11 février, dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central, où elle a rencontré les Gouverneurs et les représentants de la société civile pour discuter de la manière dont la présence de l'ONU pouvait contribuer à stabiliser la région du Kasaï et à accélérer le développement économique.

III. Sécurité

Province du Nord-Kivu

15. Les Forces démocratiques alliées sont restées une menace grave dans le territoire de Beni, dans la province du Nord-Kivu, et, de plus en plus dans la province de l'Ituri voisine. Après plusieurs jours de violents affrontements, les FARDC ont réussi, le 9 janvier, à capturer le camp de Madina des Forces démocratiques alliées, situé dans la zone formant un triangle entre Beni, Erengeti et Semuliki. Les Forces démocratiques alliées se sont dispersées par la suite en unités plus petites, mais ont pu continuer d'infliger des attaques meurtrières ; ainsi, elles ont tué au moins 300 civils, dont 92 femmes et 12 enfants, ainsi que plus de 40 soldats des FARDC, dans la période considérée. Contrairement aux attaques précédentes, qui étaient concentrées le long de l'axe routier Beni-Erengeti, bien des offensives survenues depuis l'attaque du camp de Madina se sont produites dans la zone frontalière entre les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Au début, la présence de la MONUSCO et des forces de sécurité de l'État dans ces régions éloignées était limitée, mais elle a été renforcée par des patrouilles supplémentaires et deux nouvelles bases temporaires.

16. L'augmentation des attaques contre les civils a provoqué le mécontentement de certaines parties de la population locale contre la MONUSCO et les autorités congolaises, des manifestants protestant violemment contre ce qui est perçue comme l'inefficacité de la Mission à prévenir les attaques des Forces démocratiques alliées. Le 25 novembre 2019, une foule hostile a saccagé le bureau de la MONUSCO à Boikene, dans la ville de Beni. Aucun membre du personnel de la MONUSCO n'a été blessé. Les protestations contre la Mission se sont poursuivies tout au long des mois de novembre et de décembre dans l'ensemble de la province du Nord-Kivu et en particulier dans les zones de Beni et de Butembo, les manifestants exigeant son départ. En réponse, la MONUSCO a accru ses activités de sensibilisation auprès des représentants de la société civile et des groupes locaux. Les dirigeants de la Mission se sont également rapprochés des dirigeants politiques, dont M. Tshisekedi, et se sont adressés au Conseil de sécurité congolais pour renforcer la coopération entre la MONUSCO et les FARDC afin qu'ensemble, ils protègent mieux les civils dans la région de Beni.

17. Dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, de violents affrontements ont persisté entre différents groupes armés, sur fond d'opérations limitées des FARDC contre certains d'entre eux. Les activités de Nduma défense du Congo-Rénové sont restées un problème ces trois derniers mois, le groupe élargissant sa zone d'influence grâce à une série d'alliances. De fréquents affrontements ont eu lieu entre lui, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les groupes Nyatura, faisant au moins 43 morts parmi les civils. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda ont également tué 16 civils lors de ripostes. Les FARDC ont entamé une série de négociations avec les groupes armés, ce qui a entraîné la reddition de plus de 500 combattants. Aucune information n'a été communiquée sur les modalités de la démobilisation.

Province du Sud-Kivu

18. La situation au Sud-Kivu est restée instable en raison de la présence simultanée de conflits intercommunautaires et de groupes armés étrangers. Les FARDC ont lancé des opérations contre le Conseil national pour le renouveau et la démocratie dans le territoire de Kalehe le 26 novembre 2019. En conséquence, les combattants du Conseil national et les membres de leur famille ont pris la fuite, dont 600 cherchant un abri près d'une base temporaire de la MONUSCO. En décembre, les FARDC ont transféré au Rwanda quelque 362 combattants étrangers du Conseil national et 1 471 membres de leur famille.

19. Dans les territoires de Fizi et d'Uvira, la violence a continué dans la zone des hauts et moyens plateaux entre les groupes Banyamulenge d'un côté et Babembe, Bafulero et Banyindu de l'autre. Toutefois, le niveau de violence a été plus faible que durant le second semestre de 2019. Au 31 janvier, la MONUSCO a installé trois bases temporaires à Mikenge, Bijombo et Kipupu, qui ont assuré la protection de 3 720 personnes de toutes les communautés. La présence de la Mission a également contribué à atténuer les problèmes humanitaires. Par exemple, la MONUSCO a systématiquement accompagné les personnes déplacées aux champs et aux marchés et a assuré la sécurité des organismes humanitaires, leur permettant ainsi de mener leurs activités.

Province de l'Ituri

20. La situation en Ituri s'est détériorée à la suite du démantèlement des Forces démocratiques alliées dans les territoires d'Irumu et de Mambasa et des attaques survenues par la suite contre les civils. De ce fait, quelque 250 000 civils auraient été déplacés depuis le début de 2020. Par ailleurs, dans les territoires de Djugu et de Mahagi, les assaillants armés ont continué à prendre pour cible les civils et les forces de sécurité de l'État. Bien que le nombre d'attaques ait baissé, au moins 39 civils, dont six femmes et trois enfants, ont été tués pendant la période considérée. La MONUSCO a aidé les autorités de la province de l'Ituri à mener des initiatives en faveur de la coexistence pacifique entre les communautés Alur et Lendu dans la région concernée. Le 21 février, un groupe d'assaillants a convenu de se retirer des villages du territoire de Mahagi, qu'ils occupaient depuis des mois. Une équipe de vérification conjointe composée de dirigeants des communautés Alur et Lendu a assisté au retrait, qui était une condition préalable à la poursuite du processus de paix se tenant sous les auspices des autorités provinciales, avec l'appui de la MONUSCO.

21. De nouveaux progrès ont été réalisés dans les négociations entre le Gouvernement et la Force de résistance patriotique de l'Ituri. Une étape importante a été franchie le 10 janvier lorsque le Conseil des ministres a approuvé l'accord de paix. Le 28 février, le Gouvernement et la Force de résistance patriotique de l'Ituri ont officiellement signé l'accord de paix, mettant fin ainsi à vingt ans de violent conflit sur le territoire d'Irumu. Avant cela, les actes de membres rebelles de la Force de résistance patriotique de l'Ituri, qui auraient commis des exactions contre des civils, avaient suscité des inquiétudes croissantes, soulignant l'urgence de mener à bien le processus de démobilisation, plus de 1200 combattants de la Force de résistance patriotique de l'Ituri ayant été en précantonnement pendant des mois.

Provinces de Maniema et du Tanganyika

22. Si la situation générale est restée relativement stable dans les deux provinces, dans certaines zones, les conditions de sécurité se sont détériorées. Au Maniema, les affrontements entre les groupes armés locaux et les FARDC ont entraîné des déplacements de civils et montré combien la situation continuait d'être précaire dans la ville de Salamabila et ses environs. Le 24 février, les FARDC ont lancé des

opérations militaires contre la milice Mayi-Mayi Malaika, qui avait menacé de prendre le contrôle de Salamabila. Dans la province du Tanganyika, les causes profondes des conflits intercommunautaires entre Twa et Bantou, telles que l'accès limité à la terre, les luttes de pouvoir dans les villages et les vieilles tendances discriminatoires, sont restées sans solution. Depuis le début de 2020, près de 70 personnes ont été tuées lors d'affrontements armés, provoquant le déplacement de plus de 40 000 civils. Le 9 mars, une patrouille de la MONUSCO a été attaquée par des personnes non identifiées à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Bendera ; deux véhicules ont été endommagés. Les Maï-Maï Apa Na Pale sont également restés un sujet de préoccupation, puisque huit membres du groupe armé et 14 soldats des FARDC ont été tués dans des affrontements au cours de la période considérée. La MONUSCO a déployé deux bases temporaires pour aider à stabiliser la zone, ce qui a permis la reddition de neuf dirigeants Maï-Maï, qui depuis lors travaillent avec les autorités locales pour persuader les combattants restants de se rendre.

Provinces du Kasaï, du Kasaï-Central, du Kwilu, du Maï-Ndombe et du Sankuru

23. La sécurité dans les provinces du Kasaï, du Kasaï-Central, du Kwilu, du Maï-Ndombe et du Sankuru est restée généralement stable, même si la présence limitée des institutions publiques constituait un facteur de risque en cas de résurgence de la violence. Les provinces du Kasaï ont continué à afficher une tendance positive, les activités des milices ayant pour la plupart cessé. Cette évolution est favorable au retrait prévu de la région des soldats de la paix de la MONUSCO.

IV. Situation des droits humains

24. En 2019, la MONUSCO a enregistré 6 545 violations des droits de l'homme dans tout le pays, soit une diminution de quatre pour cent par rapport à 2018 et un renversement de la tendance à la hausse des deux années précédentes. Cette diminution est principalement due à une réduction importante des violations liées aux restrictions de l'espace démocratique. Le nombre de violations imputables aux agents de l'État a diminué de 15 %, tandis que les atteintes commises par les groupes armés et les milices ont augmenté de 14 %, en particulier dans le Maniema, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Les exécutions extrajudiciaires et les exécutions sommaires ont augmenté pour atteindre 1 459 cas, dont 324 concernant des femmes et 114 des enfants. Les groupes armés sont responsables de la majorité de ces meurtres.

25. La persistance de la violence sexuelle et fondée sur le genre reste une inquiétude majeure. En 2019, 1 409 cas de violence sexuelle liée aux conflits ont été recensés, dont 955 attribués aux groupes armés. Les FARDC sont responsables de 383 de ces cas, soit une augmentation de 76 % par rapport à l'année précédente, due notamment au déploiement de troupes dans les zones résidentielles, alors que les salaires ne sont pas garantis et que les mesures de protection des populations contre les exactions sont insuffisantes.

26. En janvier 2020, un rapport des Nations unies sur les tensions interethniques en Ituri, entre septembre 2018 et septembre 2019, a fait état du meurtre de 393 personnes et du viol de 101 femmes et filles, pour la plupart de la communauté Hema, par des agresseurs armés. Le meurtre de 27 personnes et le viol de 41 femmes et filles par des soldats des FARDC ont également été enregistrés. La MONUSCO a donné suite aux recommandations, notamment de continuer à soutenir les efforts de réconciliation locale déployés par les autorités ainsi que les enquêtes et les poursuites efficaces menées par les autorités judiciaires civiles et militaires à l'encontre des responsables de violations des droits humains.

27. Du 22 au 27 janvier 2020, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendue à Kinshasa et à Bunia. Elle a fait observer que le Gouvernement congolais avait l'occasion de susciter un changement positif, en particulier en ce qui concerne la protection et la promotion des droits humains. Elle a en outre souligné la nécessité d'une justice de transition et l'importance de la lutte contre l'impunité, notant que son bureau continuerait à soutenir le Gouvernement dans les mesures qu'il prenait pour respecter ses engagements en matière de droits humains.

V. Situation humanitaire

28. On estime que 15,6 millions de personnes, soit près d'un Congolais sur cinq, ont encore besoin de protection et d'aide humanitaire. L'insécurité, les services sociaux limités et les déficiences structurelles sont autant de facteurs qui ont aggravé la complexité de la crise humanitaire et ont continué à générer l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le pays continue également d'avoir l'une des plus grandes populations de personnes déplacées au monde, avec plus de 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays à la fin de 2019. L'insécurité a continué d'être la principale cause des mouvements internes de population, avec près d'un million de personnes supplémentaires déplacées en 2019 et 250 000 autres déplacées dans la seule province de l'Ituri au début de 2020. Dans le même temps, le pays a accueilli quelque 538 000 réfugiés du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud.

29. Le plan de réponse humanitaire pour 2020, qui vise 8,1 millions de personnes, est axé sur cinq domaines prioritaires, à savoir les mouvements de population, la sécurité alimentaire, la malnutrition, les épidémies et la protection. Malgré les efforts déployés pour atteindre toutes les populations dans le besoin, les acteurs humanitaires ont continué à rencontrer de grands problèmes d'accès. L'insécurité et les difficultés physiques et administratives ainsi que l'impossibilité pour les populations d'accéder aux services essentiels ont été parmi les principaux facteurs qui ont limité l'aide humanitaire.

30. Les épidémies ont aggravé les problèmes humanitaires. Il y a eu environ 3 444 cas de maladie à virus Ebola depuis le début de l'épidémie et quelque 2 264 décès. La tendance à la baisse s'est confirmée ces dernier mois et le 3 mars, le dernier patient a achevé son traitement. La lutte contre la maladie à virus Ebola entrant dans une phase de surveillance vigilante, la MONUSCO a continué d'assurer la sécurité des équipes d'intervention, notamment en installant une base temporaire à Biakato et en fournissant des escortes et des gardes statiques ainsi qu'un soutien logistique.

31. La République démocratique du Congo connaît la pire épidémie de rougeole de son histoire, avec près de 320 000 cas et plus de 6 000 décès, principalement des enfants, enregistrés entre janvier 2019 et janvier 2020. Le nombre de cas de choléra également est resté très élevé. Au 26 janvier, 2 651 cas suspects ont été signalés, dont 43 décès depuis le début de 2020. Bien que les chiffres du choléra n'aient pas augmenté par rapport à 2018, ils sont bien au-dessus du seuil épidémique. Le paludisme reste également très préoccupant, avec près de 16,5 millions de cas et environ 17 000 décès enregistrés en 2019.

VI. Approche globale de la protection des civils

A. Stratégies politiques

32. Conformément aux priorités de l'initiative Action pour la maintien de la paix, la MONUSCO a poursuivi ses consultations politiques avec les responsables gouvernementaux, en vue de faciliter les solutions politiques aux conflits. La Mission a offert, notamment, un appui au Gouvernement dans le cadre de l'accord de paix du Force de résistance patriotique de l'Ituri, signé le 28 février. Afin d'accroître la durabilité de l'accord, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Fonds de cohérence pour la stabilisation, a proposé un programme de 18 mois visant à réintégrer dans la vie civile 900 ex-combattants de la Force de résistance patriotique de l'Ituri et à aider 500 autres personnes dans les communautés concernées. Par ailleurs, compte tenu des conditions de sécurité précaires dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), la MONUSCO a redoublé d'efforts pour développer, en collaboration avec le Gouvernement, une stratégie commune de lutte contre les Forces démocratiques alliées. Dans le même temps, elle a tenu des réunions avec la société civile et les représentants politiques à Kinshasa, Goma et Beni pour lutter contre la désinformation malveillante concernant ses soldats de la paix.

33. Par ailleurs, la Mission a soutenu diverses activités de dialogue et de médiation menées par les acteurs de la société civile et les autorités au niveau local. Au Sud-Kivu, la Mission a animé un atelier de deux jours avec 20 représentants de groupes armés et 70 membres de communautés affectées par le conflit, dans les hauts plateaux des territoires de Fizi, de Mwenga et d'Uvira. Bien que les représentants des groupes armés et les membres des communautés aient convenu qu'il fallait mettre fin aux hostilités, des consultations supplémentaires étaient encore nécessaires pour y parvenir. Dans la province du Tanganyika, à la suite d'une nouvelle escalade du conflit entre Twa et Bantou à la fin du mois de janvier 2020, la MONUSCO a collaboré avec les principales parties prenantes pour apaiser les tensions et tenu des consultations avec les membres de l'Assemblée provinciale et diverses autorités locales.

B. Un dispositif solide et une approche globale à l'échelle de la force

34. La recherche d'approches de protection des civils adaptées et spécifiques est un élément clé de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Au cours de la période considérée, la force a effectué plus de 26 000 patrouilles et 31 déploiements temporaires, grâce à 12 nouveaux déploiements d'unités de combat (pour un total de 26) et cinq bases opérationnelles temporaires. Ces déploiements ont contribué à contenir la violence et à créer un environnement propice aux efforts visant à s'attaquer aux facteurs sous-jacents du conflit et à la fourniture d'une protection aux populations touchées.

35. Dans la province du Nord-Kivu, un plan d'action pour Beni visant à rendre opérationnelle la stratégie de lutte contre les Forces démocratiques alliées, mise en place par la Mission, a été élaboré et aligné sur les efforts déployés en vue d'un ordre d'opérations conjoint avec les FARDC et la police nationale. Face à l'avancée des Forces démocratiques alliées, la MONUSCO est en train d'installer deux nouvelles bases temporaires pour dissuader de nouvelles attaques, tandis que les FARDC ont déplacé des unités vers l'ouest afin de continuer à suivre les combattants des Forces démocratiques alliées. Dans le cadre des efforts visant à passer des déploiements statiques à des déploiements dynamiques, la MONUSCO a remis sa base de Semuliki

aux FARDC et fournira un soutien logistique par voie aérienne aux troupes des FARDC qui y sont déployées, pendant que les conditions routières sont améliorées.

36. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a déployé des contingents de façon préventive afin de créer un espace de dialogue dirigé par les civils. Parmi les mesures prises, on peut citer la fourniture de services de sécurité à Nyunzu, ce qui a permis de mobiliser la population et d'encourager les réunions avec les dirigeants locaux. Dans la province d'Ituri, la MONUSCO a maintenu les unités de combat déployées dans le territoire de Djugu en raison de la poursuite des déplacements internes.

37. Dans la province du Tanganyika, face à une flambée de violence entre les Twa et d'autres communautés, la MONUSCO a interposé des soldats de la paix entre les deux factions afin de réduire les tensions. Grâce à la stabilité au Kasaï, la force pourra se retirer de la région dans les mois à venir et être remplacée par une unité de police constituée accompagnée de policiers hors unités constituées.

C. Police des Nations Unies et activités liées à la protection des civils

38. Compte tenu de la violence dans la région de Beni, la MONUSCO a redéployé de Bukavu à Beni une section d'une unité de police constituée pour renforcer les capacités de protection des civils, du personnel et des installations des Nations Unies. Les unités effectueront des patrouilles conjointes avec la police nationale pour l'aider à intervenir en cas d'alertes, et contribueront au renforcement des capacités, en collaboration avec la police nationale, dans des domaines tels que le maintien de l'ordre.

39. La composante civile de la mission a continué de soutenir les dispositifs locaux de protection et d'alerte rapide. Six équipes composées de membres de la force, de la police et du personnel civil ont été mises en place pour appuyer l'opérationnalisation des dispositifs de protection sur le terrain, suivant une approche globale à l'échelle de la mission. Les capacités des dispositifs locaux d'alerte rapide dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Kasaï ont été renforcées grâce à des initiatives conjointes avec les acteurs locaux. En tout, quatre ateliers destinés aux autorités locales et aux organisations de la société civile ont été organisés sur l'analyse des menaces et les plans de protection communautaire, en plus de 15 missions d'évaluation conjointes effectuées avec les autorités locales, les forces de sécurité et les organisations de la société civile pour analyser la dynamique des conflits et les problèmes de protection dans des zones clés. À Oicha, dans la province du Nord-Kivu, la Mission a renforcé les capacités des comités de protection locaux et amélioré la coordination entre la MONUSCO et les FARDC concernant les interventions en cas d'alertes.

VII. Appui au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

A. Stabilisation et règlement du conflit

40. Le Fonds de cohérence pour la stabilisation est resté un important instrument qui permet à la MONUSCO d'aider au traitement des causes profondes du conflit, en agissant en partenariat avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile. La Mission s'est efforcée d'assurer la liaison entre les mécanismes locaux de consolidation de la paix et les autorités nationales et provinciales, en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des

jeunes. Par exemple, pour aider à régler les conflits liés à la transhumance dans la plaine de la Ruzizi (province du Sud-Kivu), des structures ont été créées au niveau local pour élaborer des plans d'action locaux et un mécanisme de mobilisation des pouvoirs publics a été mis en place à Kinshasa pour faciliter l'application de ces plans à l'échelle nationale. Des programmes d'une valeur totale de 20 millions de dollars des États-Unis doivent en principe être mis en exécution par le Fonds de cohérence pour la stabilisation en 2020.

41. Dans la province du Nord-Kivu, l'autorité limitée de l'État, l'exploitation minière illégale, les conflits intercommunautaires et l'exclusion persistante des femmes et des jeunes de la prise des décisions politiques et économiques ont été recensés comme étant à l'origine de l'insécurité. La Mission a mené des activités de communication et de sensibilisation qui ont abouti à la mise en place d'un mécanisme de dialogue intercommunautaire ouvert à tous visant à renforcer les échanges avec les acteurs de la société civile, y compris les groupes de femmes, à dissuader les jeunes à risque de rejoindre les groupes armés et à réduire les tensions intercommunautaires. Dans le Sud-Kivu, la MONUSCO a collaboré avec les représentantes de cinq groupes ethniques des territoires de Fizi, de Mwenga et d'Uvira pour élaborer des messages communs en faveur de l'unité et de la paix intercommunautaires.

B. Réforme des secteurs de la sécurité et de la justice

42. La MONUSCO a appuyé la réforme du secteur de la sécurité selon une approche transversale, en mettant à profit ses bons offices et ses compétences techniques pour conseiller les autorités nationales sur la meilleure manière de s'attaquer aux facteurs de conflit et de procéder à une transformation institutionnelle à long terme. Elle a continué de coordonner l'assistance au secteur de la sécurité en tenant régulièrement des réunions avec les autorités nationales et les partenaires internationaux, l'accent étant mis sur l'enchaînement des interventions à l'échelle des secteurs visant à renforcer la gouvernance et les services de sécurité. Elle a également recensé des pistes pour améliorer la coopération avec l'Union européenne et la Banque mondiale en vue de créer des conditions permettant un transfert durable des responsabilités en matière de sécurité aux autorités congolaises. La reconstitution du groupe thématique sectoriel Armée le 24 décembre 2019 a ouvert à point nommé la possibilité de procéder, à titre prioritaire, à la réforme de l'armée pendant la période 2019-2023, au moyen d'une coordination entre les partenaires internationaux et le Ministère de la défense.

43. La MONUSCO a continué de s'associer avec le Collège des hautes études de stratégie et de défense et l'École supérieure d'administration militaire pour faire mieux connaître au personnel militaire la réforme du secteur de la sécurité et les normes internationales relatives aux droits de la personne. Les 29 et 30 janvier, la Mission a aidé à l'organisation d'un exercice de protection des civils en temps de conflit armé à l'intention de 33 officiers des FARDC et de la police nationale. Elle a facilité la tenue de sessions de dialogue hebdomadaires avec l'état-major des FARDC. À la demande de l'armée congolaise, la Mission étudie actuellement la possibilité d'organiser des sessions analogues dans plusieurs provinces, en collaboration avec les écoles militaires et les écoles d'état-major nationales. Toutefois, des problèmes institutionnels subsistent, notamment en ce qui concerne les règles et les pratiques relatives au recrutement des membres des forces armées et de la police.

44. La situation dans les prisons congolaises est demeurée préoccupante. En 2019, au moins 1 131 personnes se sont échappées des centres de détention partout dans le pays et 149 personnes sont décédées dans les prisons du fait du surpeuplement, de la difficulté d'accès aux soins de santé, de la malnutrition et des mauvais traitements.

Afin de réduire le surpeuplement des prisons, la Mission a collaboré avec les autorités pour effectuer un examen de la légalité des détentions, l'objectif étant de libérer les personnes détenues arbitrairement.

45. La fourniture d'un appui aux autorités judiciaires civiles et militaires dans la lutte contre l'impunité est demeurée une tâche prioritaire. En 2019, au moins 133 soldats des FARDC, 113 agents de la police nationale et 59 membres de groupes armés ont été condamnés pour violations des droits de la personne et atteintes à ces droits. Le 19 novembre 2019, Masudi Alimasi Kokodikoko, dirigeant d'un groupe armé, a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité commis dans le Sud-Kivu en 2018 et a été condamné à la réclusion à vie. Dans le Kasaï-Oriental, un tribunal militaire a condamné un officier de haut rang des FARDC pour viol d'une jeune fille de 14 ans. La Mission a également aidé les autorités judiciaires à enquêter sur les attaques dirigées contre les équipes d'intervention contre l'Ebola et leurs installations. Cela étant, des enquêtes n'ont pas encore été ouvertes au sujet de certains officiers de haut rang en exercice des forces de sécurité, contre lesquels des allégations crédibles de violations du droit des droits de l'homme ont été portées.

46. Durant la période considérée, la MONUSCO a soutenu d'importantes initiatives de réforme visant à rendre les services nationaux de maintien de l'ordre plus professionnels et responsables, en fournissant des conseils stratégiques et un appui technique et logistique. Afin de renforcer la confiance du public dans la police, la Mission a collaboré étroitement avec la police nationale pour faire en sorte que le principe de responsabilité soit plus rigoureusement appliqué dans l'ensemble de l'institution. Des activités de renforcement des capacités ont également été menées sur les techniques d'enquête technique et scientifique, l'appui en matière de programmes dans le cadre de l'application du plan d'action triennal de la police nationale contre la violence sexuelle et la réorganisation des activités de police de proximité. La police des Nations Unies a également continué de fournir un soutien à la police nationale dans les activités de démilitarisation, la gestion de l'ordre public et l'application des principes de police démocratique et de respect des droits de la personne.

47. La MONUSCO a engagé le dialogue avec la Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale pour plaider en faveur de l'adoption et de l'application de lois relatives au secteur de la sécurité, notamment le projet de loi sur le contrôle des armes légères et de petit calibre. Dans le même esprit, le Service de la lutte antimines a continué de collaborer avec les autorités nationales dans l'application et le suivi de la stratégie nationale de lutte antimines et du plan d'action national de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre. En matière de renforcement des capacités, 178 membres des services de sécurité congolais ont reçu une formation sur la gestion des armes et des munitions durant la période considérée.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

48. La MONUSCO a poursuivi le dialogue avec le Gouvernement pour promouvoir l'application d'une approche nationale cohérente dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Durant la période considérée, plusieurs entités du Gouvernement, y compris les FARDC et certains ministères du plan et de la défense, ont entrepris des initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration distinctes dans les provinces. La multiplication de ces initiatives témoignent de la prise de conscience croissante de la part des autorités congolaises du fait que l'efficacité des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration joue un rôle primordial dans les efforts visant à faire face à la menace posée par les groupes armés. Cette idée a également été réaffirmée aux réunions

techniques des responsables des services de renseignement et de sécurité des pays de la région des Grands Lacs. Dans cette optique, la Mission a poursuivi son travail de plaidoyer auprès des dirigeants des autorités congolaises pour que soit élaboré un cadre d'action national en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui rendrait ces initiatives plus cohérentes.

49. Sur le plan technique, la MONUSCO a aidé la commission interprovinciale pour le Nord-Kivu et le Sud-Kivu à établir des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la société. Durant la période considérée, la Mission a démobilisé 66 ex-combattants congolais. Soixante-douze enfants associés aux forces armées ou aux groupes armées ont été reçus et confiés aux partenaires s'occupant de la protection de l'enfance pour pouvoir être réunis avec leurs familles. Sur les 28 ex-combattants étrangers et les 23 membres de leur famille dont la Mission s'est occupée, 50 ont été rapatriées au Rwanda et une au Burundi. La Mission a également mis en place huit projets de réduction de la violence locale pour faciliter le processus de démobilisation des membres de la Force de résistance patriotique de l'Ituri qui doit avoir lieu prochainement.

VIII. Protection de l'enfance

50. Par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, la MONUSCO a confirmé 122 violations graves commises contre des enfants de décembre 2019 à janvier 2020. Durant cette période, au moins 82 enfants (12 filles et 70 garçons) se sont échappés ou ont été séparés des groupes armés. Trois enfants (1 fille et 2 garçons) auraient été tués et 7 enfants (2 filles et 5 garçons) auraient été mutilés dans des échanges de tirs lors d'opérations militaires.

51. Les efforts faits par la Mission pour négocier la libération des enfants auprès des groupes armés ont continué de porter des fruits. En décembre 2019, la Mission a engagé un dialogue avec les groupes armés Maï-Maï Makanaki et Maï-Maï Apa Na Pale dans la province du Tanganyika, qui ont fini par faire des déclarations unilatérales et par adopter des plans visant à mettre fin au recrutement d'enfants. À ce jour, 29 groupes armés et milices en tout ont signé de tels engagements.

IX. Les femmes et la paix et la sécurité

52. La MONUSCO a continué de renforcer la participation des femmes à la vie politique, notamment en prêtant appui aux institutions nationales. Les débats stratégiques sur les femmes et la paix et la sécurité engagés avec la Division provinciale du genre du Nord-Kivu ont conduit à la redynamisation du Pôle d'action en genre et élections, cadre permettant aux femmes politiques et aux candidates de débattre des préoccupations et des priorités des femmes. En outre, la Mission a lancé, en collaboration avec des membres des assemblées provinciales, d'anciennes ministres provinciales, des responsables d'organisations de la société civile et l'ancienne Ministre d'État du genre, un programme novateur de renforcement des capacités permettant aux femmes politiques d'acquérir des compétences en matière de communication politique et aux journalistes des techniques de reportage tenant compte de la problématique femmes-hommes. Cinquante femmes politiques en herbe et 100 journalistes ont déjà bénéficié de ce programme.

53. En tout 70 membres de la police nationale et des FARDC et 100 membres des organisations de la société civile ont participé au programme de la MONUSCO visant à lutter contre les violences et l'exploitation sexuelles, qui s'inscrit dans le cadre de

l'action menée par la Mission pour promouvoir une protection des civils tenant compte de la problématique femmes-hommes. Les participants se sont engagés à associer davantage les femmes aux patrouilles de protection, aux missions d'évaluation des conditions de sécurité et aux initiatives de communication, ainsi qu'à renforcer les échanges avec les femmes et à faire une place aux préoccupations particulières des femmes dans leurs stratégies.

54. Lors de la visite qu'elle a effectuée en République démocratique du Congo en décembre 2019, la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, aux côtés des Ministres de l'intérieur, de la justice et de la défense, a lancé le plan de lutte de la police nationale contre la violence sexuelle. Durant cette visite, un additif au communiqué conjoint existant, qui portait les nouveaux engagements pris par le Gouvernement de lutter contre la violence sexuelle liée au conflit, a été signé avec le Premier Ministre.

X. Stratégie de retrait

55. Les responsables de la Mission ont eu des échanges avec le Président, le Premier Ministre et d'autres membres du Gouvernement sur la nécessité d'engager un dialogue exhaustif en vue d'élaborer la stratégie commune demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2502 (2019), en particulier la nécessité de définir une série d'indicateurs mesurables pour faciliter la transition progressive. La Mission a réaffirmé qu'elle était prête à offrir ses bons offices pour promouvoir un large consensus politique et renforcer les fonctions clés de l'État ainsi qu'aider à la réalisation des principales mesures de réforme de la gouvernance et de la sécurité et de développement qui lui permettraient d'opérer un retrait responsable et durable. En outre, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis en place une équipe intégrée de préparation à la transition qui coordonnera la planification de la transition afin que la stabilité obtenue jusque-là puisse être préservée et les priorités de consolidation de la paix bien prises en compte dans le cadre d'une présence reconfigurée de l'ONU, en collaboration étroite avec les principales parties prenantes nationales et internationales.

56. Le 30 décembre 2019, le Gouvernement a signé le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui porte sur la période allant de 2020 à 2024, franchissant une étape importante. Étroitement aligné sur le plan national stratégique de développement récemment élaboré par le Gouvernement, le plan-cadre constitue la réponse commune des organismes des Nations Unies aux priorités nationales. La MONUSCO participe de près à l'exécution du plan-cadre et elle est en train d'élaborer des plans de travail communs avec les homologues de l'équipe de pays des Nations Unies.

57. La possibilité que la République démocratique du Congo soit de nouveau admise à bénéficier d'une aide du Fonds pour la consolidation de la paix a galvanisé les efforts des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MONUSCO visant à élaborer des programmes communs. Ces efforts sont actuellement axés sur les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central, d'où la MONUSCO prévoit de retirer ses troupes en 2020, et sur la province du Tanganyika. En outre, la Mission collabore actuellement avec les parties prenantes nationales et internationales, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour définir les activités de la troisième phase de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, comme le Conseil de sécurité l'a demandé. La MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement sont en train d'élaborer un programme intégré relatif à l'état de droit visant à renforcer l'appareil de justice pénale et les mécanismes de règlement des conflits fonciers.

XI. Efficacité de la Mission

A. Évaluation de la performance et mesures visant à améliorer la constitution des forces et des effectifs de police

58. Conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, l'ensemble de la force de la MONUSCO a continué de prendre des mesures actives pour assurer un haut niveau de performance en matière de maintien de la paix. Durant la période considérée, 13 unités de la force ont été évaluées. Sept de ces unités ont été jugée excellentes et cinq autres satisfaisantes. Une unité a été jugée comme ayant besoin d'être améliorée. Des lacunes ont été relevées dans les domaines suivants : plans d'action en faveur de l'environnement ; défense du périmètre ; moyens antiémeutes ; préparation aux embuscades ; évacuation sanitaire ; formation sur les mortiers. La MONUSCO mène actuellement des initiatives de formation en interne pour y remédier, et une nouvelle évaluation sera effectuée dans ces domaines lors des visites de vérification préalable au déploiement dans le cadre de la relève des unités concernées.

59. La composante Police de la Mission a évalué ses six unités de police constituées, qui ont été toutes jugées satisfaisantes. Afin d'assurer une protection efficace des civils grâce à des unités de police constituées plus mobiles et équipées de matériel supplémentaire appartenant aux contingents, la composante Police de la Mission s'emploie actuellement à réviser l'état des besoins par unité. L'objectif du nouvel état des besoins par unité est de doter chaque unité de police constituée d'un nombre suffisant de véhicules blindés de transport de troupes, du matériel de maîtrise des foules et de systèmes de drones aériens à vision nocturne, qui seront utilisés dans les opérations de recherche et de sauvetage, la collecte de renseignements et la surveillance des périmètres durant la nuit.

60. Des évaluations du comportement de tous les policiers hors unités constituées ont été effectuées pour cerner les lacunes et y remédier. À l'issue de ces évaluations, la composante Police de la MONUSCO a organisé des séances de formation sur la sûreté et la sécurité, la gestion du stress et la direction des opérations à l'intention de 68 policiers hors unités constituées. Soixante policiers hors unités constituées ont de fait été réaffectés ailleurs afin de tirer un meilleur parti de leurs compétences. En outre, pour soutenir la police nationale et améliorer ses capacités opérationnelles et techniques à Beni, des policiers hors unités constituées possédant des compétences en matière de renseignement, de maîtrise de la foule, de criminalistique et d'enquête ont été déployés dans cette zone.

61. La MONUSCO a également évalué ses effectifs du génie, en vue d'accroître leur efficacité pour ce qui est d'améliorer la mobilité tactique par la remise en état des axes stratégiques. Dans l'évaluation, il a été proposé de concentrer les effectifs du génie de la Force dans la zone critique de Béni afin de faciliter des opérations de protection plus rapides et d'élargir le rayon d'action des équipes d'intervention contre l'Ebola. Une étape importante a été franchie avec le déploiement à Beni de la capacité opérationnelle initiale de systèmes de drones aériens, qui ont commencé à rassembler des images utiles pour la protection des civils fondée sur le renseignement. La Mission a également continué à optimiser ses services d'appui médical en vue de réduire les délais des interventions salvatrices.

62. Comme suite au rapport de l'évaluation indépendante de la protection des civils dans les territoires de Beni et de Mambasa, qui a été présenté au Conseil de sécurité le 20 janvier, la MONUSCO a commencé à appliquer les recommandations qui y sont formulées. Pour que la Mission puisse exécuter plus efficacement les tâches de protection des civils et certaines opérations, notamment dans la jungle, les moyens de

la brigade d'intervention au quartier général seront renforcés et des nouvelles ressources en matière de renseignement seront déployées ; en même temps, il sera procédé à une reconfiguration des troupes et trois unités d'intervention rapide de la taille d'une compagnie viendront remplacer un des bataillons actuellement déployés. En attendant, la MONUSCO a déjà intensifié sa collaboration avec les autorités et les forces de sécurité congolaises en vue de mettre en place une stratégie commune contre les Forces démocratiques alliées ; elle a également mis en place au bureau de Beni un centre commun des opérations et du renseignement fonctionnant 24 heures sur 24 et pris des mesures pour renforcer les mécanismes d'alerte rapide et de communication avec les populations locales.

B. Parité des sexes

63. Cinquante pour cent des personnes recrutées durant la période considérée étaient des femmes. Au 29 février 2020, la proportion de femmes dans l'effectif total était de 32 %, contre 30 % au 30 novembre 2019. Pour promouvoir davantage le recrutement et la rétention de talents féminins, cinq discussions de groupe ont été tenues avec le personnel féminin de différentes catégories en vue de cerner les facteurs qui contribuent à un cadre de travail favorable. Les résultats des discussions, qui portaient sur les processus de recrutement, le perfectionnement professionnel, les conditions de travail et le cadre de vie, permettront d'établir les orientations de la stratégie de la Mission relative à la parité.

C. Manquements graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

64. Trois allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, dont deux impliquaient des membres des contingents et la troisième un agent recruté sur le plan international, ont été reçues entre le 1er décembre 2019 et le 29 février 2020. Elles ont été transmises aux pays fournisseurs de contingents concernés et au Bureau des services de contrôle interne, respectivement, pour enquête. En outre, 23 autres allégations de faute ont été signalées et une enquête a été ouverte à leur sujet. La MONUSCO a continué de prendre des mesures énergiques pour prévenir les manquements de toute nature et promouvoir activement la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Ces mesures sont les suivantes : formation du personnel ; évaluation des risques dans les bases militaires ; patrouilles dissuasives de la police militaire visant à faire respecter le couvre-feu et l'interdiction à certaines zones.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

65. La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies demeurent une priorité, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Au cours de la période considéré, 215 atteintes à la sûreté et à la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies ont été enregistrées, dont 11 étaient liées au conflit armé, 81 à des infractions, 59 à des troubles civils et 59 à des situations à risque. Parmi le personnel touché, il y a eu 39 agents recrutés sur le plan international (28 hommes et 11 femmes) et 74 agents recrutés sur le plan national (69 hommes et 5 femmes). Ce chiffre, qui représente une forte hausse par rapport à la période couverte par le rapport précédent, s'explique en grande partie par les manifestations contre la MONUSCO qui ont eu lieu dans la province du Nord-Kivu en novembre et en décembre 2019. Durant la période

considéré, 22 actes compromettant directement l'action contre l'Ebola ont été enregistrés, dont le meurtre de trois employés des services de santé publique à Biakato.

66. La MONUSCO a continué d'aider les autorités judiciaires militaires à établir la responsabilité pénale pour les attaques dirigées contre les soldats de la paix. À cet effet, la Mission a fourni une assistance technique et logistique pour la conduite d'enquêtes sur les attaques visant les équipes d'intervention d'urgence contre l'Ebola et les centres de traitement, ainsi que sur l'attaque lancée le 25 novembre 2019 contre son camp de Boikene à Beni, pour laquelle au moins 40 personnes sont à présent détenues ou font l'objet d'une enquête. En outre, pour atténuer les risques pour le personnel des Nations Unies d'être touché par des engins explosifs, le Service d'action antimines a dispensé une formation sur les dangers de ces engins à 181 membres du personnel des Nations Unies.

XIII. Observations

67. La situation politique en République démocratique du Congo est demeurée stable depuis les élections de 2018. J'engage toutes les parties prenantes à continuer de mettre à profit cette conjoncture propice pour poursuivre les réformes en matière de gouvernance et de sécurité et les réformes socioéconomiques nécessaires au maintien d'une stabilité à long terme et réaliser le développement durable partout dans le pays. L'adoption du budget 2020 de l'État a été un important pas en avant à cet égard et un témoignage de la collaboration fructueuse entre les partenaires de la coalition représentée au Gouvernement. L'engagement constant de tous les acteurs en faveur d'un processus politique qui respecte et renforce la Constitution et d'un dialogue fondé sur la tolérance et le respect demeure indispensable pour que le programme du Gouvernement soit effectivement mis en œuvre et que la confiance du public dans les institutions du pays soit renforcée.

68. Bien que la situation soit stable dans la majorité des provinces de la République démocratique du Congo, je reste profondément préoccupé par les violences qui se poursuivent dans certaines parties du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. J'ai suivi la situation dans la zone de Beni de très près depuis la visite que j'y ai effectuée en septembre 2019 et je suis inquiet de voir que les Forces démocratiques alliées sont toujours capables de commettre des actes de violence effroyables contre les civils. Pour éliminer la menace posée par les groupes armés, il faudrait engager une action tous azimuts aux niveaux national et régional. À cet égard, je me félicite de l'engagement de M. Tshisekedi de collaborer plus étroitement avec la MONUSCO et je réaffirme que la Mission est disposée à coopérer avec le Gouvernement pour élaborer une stratégie globale visant à faire face aux Forces démocratiques alliées et aux autres groupes armés. Je salue la détermination des forces de sécurité congolaises dans le cadre des opérations qu'elles mènent contre les groupes armés, opérations que la MONUSCO continuera de soutenir, notamment en menant des offensives ciblées, tout en s'employant avec les forces armées à réduire les répercussions de ces opérations sur la population civile. Compte tenu de l'augmentation inquiétante de la violence sexuelle et fondée sur le genre en 2019, il est crucial que ces mesures garantissent la protection des femmes et des filles contre tous les prédateurs potentiels, y compris les membres des forces armées et de la police.

69. Je suis préoccupé par la multiplication des actes de malveillance commis contre le personnel et les biens des Nations Unies et les équipes d'intervention contre l'Ebola. Il est de plus en plus évident que ces actes sont provoqués par la diffusion d'informations erronées et pernicieuses et sont planifiés et financés par des personnes dont l'intérêt est de maintenir un état d'insécurité. À ce propos, je me félicite des

poursuites judiciaires engagées contre les auteurs du pillage du bureau de Boikene de la MONUSCO à Beni. Je demeure toutefois préoccupé par la récente recrudescence des campagnes de désinformation contre l'Organisation des Nations Unies.

70. Je demeure aussi gravement préoccupé par la crise humanitaire dans le pays. Compte tenu du nombre de personnes ayant besoin d'aide, y compris du fait de déplacements internes dus aux conflits violents, j'engage la communauté internationale à faire davantage pour fournir toutes les ressources nécessaires au titre des interventions humanitaires. Tout en me félicitant de l'importante étape que l'on vient d'atteindre par la guérison du dernier patient atteint du virus Ebola, qui a été possible grâce aux efforts sans relâche du Gouvernement et à l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé, de la MONUSCO, du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et d'autres partenaires, j'exhorte toutes les parties prenantes à rester pleinement mobilisées et vigilantes jusqu'à ce que la maladie soit complètement éradiquée. Dans le même ordre d'idées, je réitère ma condamnation de toute forme de violence à l'égard de celles et de ceux qui participent à l'action contre l'Ebola.

71. Dans ce contexte général, la MONUSCO continuera de jouer un rôle positif et constructif pour soutenir le peuple et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, comme le Conseil de sécurité l'en a chargée dans sa résolution 2502 (2019). Elle continuera d'assurer la protection des civils selon une approche intégrée, en se concentrant sur les six provinces où la force est actuellement déployée, tout en intensifiant ses efforts pour aider les autorités congolaises à assumer leur responsabilité principale de protéger la population civile. Le retrait prévu des effectifs de la force des provinces du Kasaï et du Tanganyika offrira la possibilité de concentrer l'attention sur les priorités en matière de consolidation de la paix et de développement dans ces régions. Dans ce contexte, je me félicite de la collaboration qui s'est établie entre la MONUSCO, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Banque mondiale en vue de soutenir des projets de stabilisation dans les parties du pays où la Mission commence à réduire ses effectifs militaires.

72. Je reste déterminé à donner à la MONUSCO les moyens d'exécuter son mandat de protection des civils et je suis reconnaissant au général Carlos Alberto dos Santos Cruz pour l'évaluation indépendante qu'il a effectuée dans ce domaine. Je souscris aux conclusions et aux recommandations qu'il a présentées dans son rapport au Conseil de sécurité en janvier, et je compte sur la collaboration et le soutien sans réserve des États Membres pour leur mise en œuvre. Je suis convaincu que les ajustements qu'il est proposé d'apporter à la force et à la police de la MONUSCO, notamment le renforcement et la reconfiguration de la brigade d'intervention, permettront à la Mission d'être beaucoup plus efficace dans la protection des civils et la neutralisation des groupes armés.

73. La MONUSCO a entamé des consultations avec le Gouvernement sur un dialogue stratégique visant à faire en sorte que son retrait et sa sortie soient soigneusement organisés, compte tenu des conditions sur place, et s'effectuent conformément aux principes convenus. Compte tenu de l'importance du dialogue stratégique, qui doit permettre à la MONUSCO d'effectuer une sortie responsable de manière à préserver les résultats obtenus en matière de stabilité depuis 20 ans, j'engage instamment le Gouvernement à faire de ce processus une priorité nationale et à formuler des positions claires qui tiennent compte des intérêts du peuple congolais. Durant le processus de transition, la MONUSCO s'attachera à créer des conditions favorables pour que le Gouvernement puisse renforcer ses fonctions essentielles avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, et apportera son appui à la vision que le Gouvernement a pour l'avenir du pays. La

MONUSCO est toute disposée à offrir ses bons offices, des conseils stratégiques et une assistance technique aux autorités congolaises à cette fin.

74. Le processus de transition exigera de s'attaquer de front aux facteurs de conflit qui subsistent, y compris ceux qui existent dans le secteur de sécurité même, et en même temps de redoubler d'efforts pour démobiliser les groupes armés et définir les conditions minimales d'un transfert durable des responsables en matière de sécurité. Je réaffirme la détermination de l'Organisation des Nations Unies d'aider le Gouvernement, en coordination avec les principaux partenaires internationaux et bilatéraux, à définir des objectifs largement acceptés et assortis de délais pour la réforme du secteur de la sécurité.

75. Je félicite également M. Tshisekedi d'avoir continué à donner la priorité au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et me félicite des solutions souples de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants dans les provinces. L'accord de paix entre le Gouvernement congolais et la Force de résistance patriotique de l'Ituri, qui bénéficie du soutien de la MONUSCO, a été un important progrès à cet égard. Je suis toutefois préoccupé par le fait que des modalités de démobilisation prévisibles n'ont pas été clairement définies et que cela pourrait dissuader d'autres demandes volontaires de démobilisation. Par ailleurs, il importe absolument que les personnes qui commettent des actes de violence sexuelle liée aux conflits en rendent compte et que la protection des femmes, des filles et des garçons soit pleinement prise en compte dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Un cadre politique national qui s'appuie sur les mesures prises dans les provinces et qui donne des orientations générales demeure indispensable pour ce qui est d'assurer le retour durable des ex-combattants à une vie civile pacifique. J'encourage M. Tshisekedi à nommer un coordonnateur principal des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour aider à faire avancer ce processus.

76. La coopération régionale demeure indispensable à la stabilisation à long terme de la République démocratique du Congo. Je félicite M. Tshisekedi pour l'action qu'il mène en vue d'améliorer le climat politique dans la région des Grands Lacs. Pour appuyer cette action, j'ai demandé à la Représentante spéciale et à l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs de mettre à profit l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour aider la région à s'unir davantage autour d'une vision commune de la paix et de la sécurité, notamment par la promotion de mesures non militaires pour le désarmement volontaire et par l'élimination des filières de recrutement et d'approvisionnement des groupes armés étrangers. J'encourage également la République démocratique du Congo à s'impliquer activement dans la réforme de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui devrait renforcer le rôle de cette entité dans la prévention et le règlement pacifique des crises et des conflits en Afrique centrale.

77. Pour conclure, je tiens à remercier la Représentante spéciale pour l'esprit d'initiative et le dévouement dont elle fait constamment preuve, tout le personnel de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la stabilisation de la République démocratique du Congo. Je tiens également à remercier les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au pays.